



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq mars, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 mars 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Charah BENTALEB

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à M. Antoine BACK
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Nicolas BERON-PEREZ
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à Mme Laura PFISTER
Mme Brigitte BOER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à Mme Delphine BENSE
M. Maxence ALLOTO donne pouvoir à Mme Barbara SCHUMAN
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Hakim SABRI

Absents excusés :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Anouche AGOBIAN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Maud TAVEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20240325_54 - Création du Comité d'attribution du don de matériel numérique aux associations

SEANCE DU 25 MARS 2024

54-(35149). TRANSITION NUMERIQUE_: Création du Comité d'attribution du don de matériel numérique aux associations

Monsieur Pierre MERIAUX et Madame Annabelle BRETTON exposent,

Mesdames, Messieurs,

Contexte global

Dans la perspective d'accompagner la transition numérique, la ville de Grenoble a décidé de faire don de son matériel numérique reformé aux associations. En effet, si le reconditionnement de matériel numérique se généralise, il est loin d'être automatique.

Le mouvement législatif récent vient encourager cette dynamique et renforcer les possibilités de don de matériel auprès des associations (**loi du 25 novembre 2021** portant sur la réduction de l'empreinte environnementale du numérique et **décret n° 2022-1413 du 7 novembre 2022** précisant les modalités de cession du matériel informatique des institutions publiques gratuitement à des associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général).

Un appel à manifestation d'intérêt auprès des associations a été initié. Celui-ci s'inscrit dans le cadre du projet d'accompagnement à la transition numérique afin de réduire l'impact environnemental et lutter contre la fracture numérique.

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux associations ayant pour objet la mise en place d'actions en direction des publics en situation de précarité ou de soutien à la scolarité.

Afin de poursuivre ces orientations et pour agir rapidement, il paraît fondamental de stimuler les innovations et de développer des dispositifs complémentaires au marché. Aussi, convaincue que construire ce dispositif de manière collective est de nature à consolider la mobilisation des associations et de susciter une réflexion sur la thématique du reconditionnement, la ville de Grenoble souhaite, créer un comité d'attribution du matériel numérique pour assurer la répartition du matériel en toute transparence et susciter les échanges sur ce don et son utilité auprès des bénéficiaires.

Structuration du comité d'attribution

- Objets :

- Établir des critères objectifs concernant l'attribution du matériel,
- Étudier les dossiers de demandes,
- Proposer l'attribution du matériel numérique (quantité et associations bénéficiaires).

- Composition :

- Un panel de 10 associations au maximum issu, dans la mesure du possible, des 6 secteurs de la Ville et des principaux domaines associatifs (éducation, solidarité, environnement et nature, jeunesse, développement économique, santé-bien être, sport, culture),
- Une coprésidence de ce comité désignée par Monsieur Le Maire,

Un appel à volontaires auprès des associations sera mené.

En cas de nombre plus important de volontaires, un tirage au sort sera réalisé pour ne maintenir qu'un nombre de 10 associations.

Une association demandeuse ne pourra pas faire partie du comité d'attribution.

- Durée

Les membres du comité d'attribution sont désignés pour deux ans maximum, l'appel à manifestation d'intérêt étant reconduit chaque année.

Néanmoins, si le nombre de volontaires était plus important que le nombre de 10, un renouvellement sera proposé pour permettre à toutes les associations volontaires de participer.

Critères de sélection des associations éligibles au don de matériel numérique

- Association d'intérêt général
- L'objet des associations doit répondre à une action en direction des publics en situation de précarité et soutien scolaire
- L'activité associative doit se dérouler sur le territoire grenoblois

Formation aux associations bénéficiaires

Le matériel remis aux associations sera sans logiciel ou installation.

A cet effet, il paraît important de mettre en place des formations aux logiciels libres en direction des associations bénéficiaires et ce pour faciliter la prise en main et l'utilisation.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ressources du mercredi 13 mars 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création et mise en œuvre du comité d'attribution du don de matériel numérique ;

- d'approuver la désignation par Monsieur le Maire des co-président-es du comité d'attribution.

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

M. Pierre MERIAUX

Publiée le : 28 mars 2024